

## **Rapport – session 2022**

### **Concours de recrutement des Techniciens sanitaires et de Sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal**

#### **dans le domaine « Prévention santé-environnement »**

Deux concours (externe et interne) ont été organisés en 2022 au niveau national par le ministère de la santé et la prévention<sup>1</sup>. Ils concernent le recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire du grade principal portant sur 26 postes (Concours externe: 15 postes. Concours interne: 11 postes).

Le présent rapport dresse le bilan et présente des recommandations pour les sessions à venir.

### **I-Données générales**

#### **I-1-Nature des épreuves**

Le décret n°2013-176 du 27 février 2013 modifié porte statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S). La nature des épreuves est définie à l'arrêté interministériel du 17 avril 2014 fixant les modalités d'organisation des concours.

Les inscriptions ont été enregistrées par internet dans l'outil Cyclades du jeudi 12 mai 2022, à partir de 12 heures, au jeudi 16 juin 2022, 17 heures, heure de Paris. En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pouvaient obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite. Le courrier devait être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions (SIEC, bureau DEC 4, concours T3S, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex) au plus tard le jeudi 16 juin 2022 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

#### **Épreuve écrite d'admissibilité :**

Commune aux deux concours, cette épreuve consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire à caractère technique relatif à la prévention santé-environnement (durée : trois heures ; coefficient 2). Il n'excédait pas 20 pages.

#### **Épreuves orales d'admission:**

##### **Concours externe**

Un entretien libre avec le jury porte sur des thématiques en Santé Environnement. À partir d'un sujet tiré au sort par le candidat, le jury apprécie ses connaissances, ses capacités de réflexion et de raisonnement, ses motivations et son aptitude à exercer des fonctions qui correspondent au domaine d'activités (préparation : 20 minutes ; coefficient : 2). Durée totale de l'entretien: vingt minutes, dont 5 minutes au plus pour le traitement du sujet.

##### **Concours interne**

L'entretien avec le jury vise à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade de recrutement et au domaine d'activité de la prévention en Santé-Environnement (durée: vingt minutes ; coefficient: 2).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de 5 minutes au plus, le jury dispose des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) qui ont été adressés avant le mardi 11 octobre 2022, avant minuit, heure de Paris (date de téléversement faisant foi) par les candidats admissibles.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Un modèle établi par l'administration définit la conformité attendue du dossier RAEP. Un guide d'aide au remplissage est disponible sur le site internet du ministère chargé de la santé et de la prévention.

## I-2- Composition du jury

Les membres du jury sont nommés par arrêté ministériel du 30 mars 2022 :

- M. Laurent HENOT Ingénieur du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale de l'Essonne, Président ;
- Mme Sylvie BREDA Technicienne sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé Ile de France – délégation départementale du Val-d'Oise ;
- M. Hervé FLANDRIN Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – délégation départementale de l'Oise.
- Mme Delphine GIRARD Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile-de-France – délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Mme Magalie LEMOINE Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé des Hauts-de-France.

Les membres du jury ont suivi une formation de professionnalisation. Les consignes juridiques du concours, les règles déontologiques, la version actualisée du référentiel ministériel (circulaire du 24 juin 2015) ont favorisé la richesse des échanges, l'égalité de traitement et l'obtention d'un maximum d'éléments d'appréciation en toute indépendance.

Madame Anne Laure CHRISTIAEN, Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale de santé Ile-de-France, délégation départementale de l'Essonne a été associée pour permettre la double correction des copies par trois binômes.

## I-3 - Données statistiques

Type de concours	Externe		Interne	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre d'inscrits	38	40	12	15
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	22	18	5	8
Nombre de candidats admissibles	13	9	4	5
Nombre de candidats présents à l'oral	11	7	4	4
Nombre de candidats admis sur liste principale	8	4	2	3
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	0	0	0

### Observations par rapport aux années précédentes :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	266	203	121	104	105

Le nombre de candidats inscrits après avoir continué de baisser les années précédentes, est resté stable cette année, posant toujours la question à la fois du sourcing et de la publication. Le niveau reste toutefois insuffisant : l'ensemble des postes ouverts aux concours interne et externe n'a pas pu être pourvu.

#### **I-4- Réunion d'installation**

La réunion d'installation du jury et de choix des sujets s'est tenue en visioconférence et présenteielle le 19 mai 2022 en présence des agents de la mission des concours de la Direction des Ressources humaines des ministères sociaux.

#### Épreuve d'admissibilité

L'épreuve est constituée par la rédaction d'une note synthétique adressée au chef du service. L'énoncé précisait de façon explicite la démarche à adopter et les points principaux. La quantité de documents n'excédait pas 20 pages, facilitant ainsi une lecture rapide et sélective.

À partir de ce dossier, une note administrative devait être rédigée pour l'ingénieur du génie sanitaire dans l'objectif de rappeler les enjeux sanitaires, proposer une conduite à tenir, identifier les recommandations à diffuser et préciser les acteurs devant intervenir lors de la préparation d'un grand rassemblement (festival de musique).

Le jury a souhaité proposer un sujet à même de sélectionner des candidats capables d'analyser des documents techniques (résultats d'analyse, texte réglementaire, formulaire rempli par un pétitionnaire...) cœur de métier des T3S.

Un sujet de secours documenté a été également préparé.

#### Épreuve d'admission

Une liste de sujet d'oraux a été mise à jour et complétée en fonction des priorités actuelles.

### **II-Fonctionnement général du jury et déroulement des épreuves**

L'organisation des concours est déléguée au Service Inter académique des Examens et Concours (SIEC) dans le cadre de la mutualisation des concours et des examens, ce conjointement avec la mission recrutement concours de la Direction des Ressources humaines du ministère des Solidarités et de la Santé.

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le lundi 5 septembre 2022 dans les centres d'examen suivants :

- Métropole : Amiens, Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Nancy, Paris, Rennes, Toulouse.

- Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte.

Le concours étant au niveau national, les postes à pourvoir le seront en fonction du rang du lauréat au concours.

### **III-Épreuve d'admissibilité**

#### **III-1 Modalités de correction de l'épreuve écrite**

Les copies ont été corrigées via la plateforme SANTORIN et ont fait l'objet d'une double correction. Les deux correcteurs ont harmonisé leur notation sur la base du barème d'un corrigé type détaillé, validé par l'ensemble des membres du jury. Cette double correction hors site a une fois de plus montré que la méthode utilisée contribuait à une notation homogène et équitable.

Des échanges entre correcteurs ont précédé l'attribution finale en vue de l'admissibilité au cours de la réunion du 03 octobre 2022 qui s'est tenue au SIEC.

L'admissibilité a été fixée à 8,63/20 pour le concours externe et 7,88/20 pour le concours interne.

Les candidats déclarés admissibles au concours interne lors de cette réunion avaient jusqu'au mardi 11 octobre 2022, avant minuit, heure de Paris (date de téléversement faisant foi) pour l'envoi du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

#### **III-2- Niveau général et conseils aux candidats**

Peu de candidats ont été en mesure de procéder à une analyse des données techniques présentes dans le dossier et d'être force de proposition.

Le niveau global d'analyse des documents est relativement satisfaisant pour les personnes admissibles. Néanmoins, la plupart des candidats n'ont exploité qu'une partie des documents présents dans le dossier technique. Or, l'ensemble des documents proposés était utile pour une analyse complète du dossier.

Le niveau d'analyse des documents et la définition des enjeux sanitaires n'ont été que partiellement abordés par les candidats qui ont eu une note inférieure à la note d'admissibilité.

Trop peu d'entre eux ont été capables de proposer une conduite à tenir et des recommandations.

De manière générale, le formalisme d'une note n'a pas toujours été respecté (introduction avec présentation du contexte et annonce du plan, division de la note en différentes parties, etc.). Les différents volets à aborder dans la note étaient annoncés dans l'énoncé du sujet, or, de trop nombreux candidats ont fait l'impasse sur certains points.

La répartition des notes est la suivante :



### Répartition des notes concours externe 2022



### Répartition des notes concours interne 2022

## IV- Épreuve d'admission

### **IV-1 Conduite des épreuves orales**

Les épreuves orales ont eu lieu du 07 au 10 novembre 2022 à la Maison des Examens d'Arcueil dans de très bonnes conditions. Les candidats des concours externes disposaient d'une salle isolée sous la surveillance d'un agent.

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, de parenté ou personnel avec les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir lors des délibérations. Le candidat était informé par le Président du jury avant le début de son épreuve.

Le Président du Jury a accueilli le candidat, rappelé les règles et présenté le déroulement de l'échange qui allait suivre.

A la demande de candidats de passer l'épreuve en visioconférence, cette organisation particulière concernait 3 candidats ultramarins, en lien avec les centres d'examens avec une salle dédiée pour

la visioconférence, une salle équipée en métropole dans les locaux du SIEC avait également été réservée. L'organisation des entretiens en visioconférence s'est réalisée conformément au décret n° 2017-1748 du 22 décembre 2017 et l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

5 candidats admissibles ne sont pas présentés à l'épreuve d'admission. A noter que certains n'ont pas eu la courtoisie de prévenir le jury de leur absence.

Les candidats du concours externe ont disposé de 5 minutes maximum pour exposer le sujet qu'ils avaient tiré et préparé, et d'une minute maximum afin de se présenter brièvement en indiquant leur formation, cursus, motivation. La durée de l'épreuve (20 minutes) ne permet pas d'excéder ce temps.

Pour les candidats du concours interne, le jury avait préalablement analysé la totalité des dossiers RAEP afin de préparer les questions à poser pendant l'entretien. Ils ont quant à eux disposé de 5 minutes pour se présenter et décrire leur parcours et projet professionnel. La durée de 5 minutes de présentation est bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps, ont rencontré des difficultés pour conclure ou ont assuré une présentation plus courte, voire moins structurée. Certains candidats ont réalisé un véritable travail de synthèse dans leur présentation orale, ce qui démontre leur bonne préparation. La structuration de leur exposé faisait très largement ressortir leurs points forts en termes de compétences et leur vision professionnelle future tant sur l'évolution de service que sur un plan personnel. Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair, précis et à jour pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées. Le dossier RAEP doit être complet mais synthétique. Les indications sur les formations complémentaires en adéquation avec la fiche de poste, doivent conforter le parcours professionnel et préciser les compétences acquises dans la pratique professionnelle. S'agissant du choix de l'expérience marquante, il est essentiel qu'il s'agisse d'une expérience récente et qu'elle permette de mettre en évidence la mobilisation d'un certain nombre de compétences demandées aux techniciens sanitaires et de sécurité sanitaires. L'implication précise du candidat dans le dossier et notamment son rôle dans la gestion de la situation, son positionnement vis-à-vis de sa hiérarchie et les apports personnels doivent figurer explicitement.

A l'issue de chaque échange, sur la base des grilles communes de notation, le jury s'est accordé sur l'appréciation portée à l'entretien et sur la note provisoire à attribuer au candidat. Une harmonisation a ensuite été réalisée après passage de l'ensemble des candidats afin d'attribuer la note la plus juste et objective.

Par ailleurs, le jury tient à signaler l'importance d'une attitude positive, sincère et d'un comportement adapté à l'enjeu par rapport à cet oral de concours.

#### **IV-2- Niveau général et conseils aux candidats**

Le jury s'est attaché scrupuleusement à tenir compte du temps de présentation puis à se répartir les types de questions afin d'obtenir un maximum d'échanges sur un grand nombre de sujets aussi bien techniques que de fonctionnement des services. Des cas pratiques ont été soumis aux candidats afin d'évaluer leur capacité à réagir de façon adaptée et en interaction avec les partenaires externes et internes.

L'évaluation du candidat qui n'aurait pas suffisamment de connaissances du métier s'est portée sur des facultés d'adaptation à son nouvel emploi, sur les conditions de bonne intégration

réci-proque au sein des équipes. Le technicien sanitaire et de sécurité sanitaire doit en effet être en mesure d'assurer une continuité du service, de rendre compte à sa hiérarchie et de travailler de manière transversale ; il doit disposer des qualités requises.

De manière générale, le niveau de connaissance des candidats sur les principales missions des ARS, aussi bien dans le champ de la santé environnementale que des autres domaines d'intervention (offre de soins...) est insuffisant.

Globalement, les candidats admissibles disposaient d'un niveau de connaissance acceptable sur le champ de la santé environnementale. Il est néanmoins rappelé aux futurs candidats qu'il leur est demandé d'avoir des connaissances sur l'ensemble des champs de la santé environnementale, et pas uniquement sur les domaines éventuellement couverts par les postes qu'ils auraient occupés précédemment.

#### Réunion d'admission du 10 novembre 2022

Candidats concours interne	Femmes	Hommes	Total
Présents	5	8	13
Liste principale	2	3	5
Liste complémentaire	0	0	0

Candidats concours externe	Femmes	Hommes	Total
Présents	22	18	40
Liste principale	8	4	12
Liste complémentaire	0	0	0

A l'issue des épreuves du concours, le classement de l'ensemble des candidats a permis de retenir les 17 lauréats alors que 26 postes étaient ouverts. La note limite d'admission est de 8,63/20 pour le concours externe et de 7,88/20 pour le concours interne.

La liste des candidats admis comprend 10 femmes et 7 hommes. Il n'a pas été établi de liste complémentaire. Les listes ont été disponibles, par consultation sur site, le 10 novembre 2022.

Globalement les notes obtenues à l'écrit par les candidats étaient cohérentes par rapport aux notes obtenues à l'oral.

Cette année encore, la totalité des postes proposés aux concours n'a pas pu être pourvue.

Lors de la délibération finale, il a été constaté que certains candidats en externe qui ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission, avaient pourtant toutes leurs chances au regard de la note

obtenue à l'écrit. Ce qui est d'autant plus regrettable dans cette période où de nombreux postes sont vacants dans les délégations départementales des ARS.

### **Concours interne - Conseil aux candidats**

Globalement les agents qui se sont présentés au concours interne ont une bonne connaissance des missions exercées dans les services santé environnement ; la plupart exercent au sein de ces services que ce soit dans un corps technique ou administratif. Les candidats retenus avaient d'une part un bon niveau tant à l'écrit qu'à l'oral, mais étaient également capables de se projeter sur l'ensemble des missions du corps des T3S. **En effet, il est important de rappeler aux candidats qu'ils se présentent à un concours dans le but d'intégrer un corps et non à l'entretien de recrutement pour un poste et des missions définies.**

Le travail de préparation au concours doit donc les conduire à interroger leur acquis d'expérience et leur projet au regard de l'ensemble des missions du corps.

Le RAEP est un dossier qui, s'il ne fait pas l'objet d'une notation, mérite toute l'attention des candidats. Ce dossier ne doit pas être réalisé à la dernière minute ; il devrait même être préparé avant les résultats d'admissibilité et participerait ainsi à la formalisation d'un projet professionnel du candidat basé sur les compétences détenues. Il est à rappeler que le dossier RAEP doit absolument respecter la forme demandée et la typographie. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu. Le non-respect des consignes ou un descriptif trop succinct lors de la rédaction du dossier est un message négatif envoyé aux membres du jury qui vont le lire.

Dans l'exposé de cette expérience, il est toujours nécessaire de rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion, cohérence et logique de l'exposé.

Lors de l'entretien, l'exposé permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de structuration, de concision et de dynamisme. Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat.

### **Concours externe - Conseil aux candidats :**

#### **S'informer sur les missions et sur les ARS.**

La clef de la réussite aux concours est donc de bien connaître les missions exactes en santé environnement sur l'ensemble du champ et de préférence également le fonctionnement des agences régionales de santé. Les candidats peuvent également se référer utilement à l'annexe II de l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

Les agents contractuels sont encouragés à s'informer sur l'ensemble des missions des services santé environnement et des domaines où la santé environnementale peut trouver sa place par exemple au sein du service prévention et promotion de la santé ou encore dans la mise en œuvre des contrats locaux de santé. **Ils sont également encouragés à prendre des contacts directs avec des collègues plutôt que d'avoir recours au seul RESE (conseil également valable pour les internes).**

Il est également essentiel de connaître les principaux domaines d'intervention de l'ARS (offre de soins...) ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs avec lesquels les agences peuvent être amenés à collaborer.

Celles et ceux qui ont pu partager avec des agents des services ont sans aucun doute amélioré leur score et permis au jury d'apprécier leurs aptitudes à occuper de tels postes. En effet, cette démarche qui démontre la capacité du candidat à se projeter sur l'ensemble des missions du corps a été un des critères de sélection du jury.

Par ailleurs, les candidats peuvent suivre la publication des postes et consulter au préalable les annonces ouvertes aux techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire. Ces annonces sont très détaillées par les ARS et diffusées sur leur site et sur la place de l'emploi public.

Le site du ministère des Solidarités et de la Santé a été réactualisé récemment. Il précise la nature des missions en Santé et Environnement. Il en est de même sur les sites des agences régionales de santé.

### **L'épreuve d'admission doit être sérieusement bien préparée**

- Gérer le temps dévolu à la présentation lors de l'oral ;
- Avoir une bonne connaissance des missions en Santé Environnement ;
- Se documenter sur l'organisation des Agences Régionales de Santé (ARS) et des services de l'État partenaires ;
- Argumenter ses motivations (aboutissement d'une progression, changement d'activité).

Les présentations dynamiques et concises sont marquantes.

Pour les internes, face au rapprochement de la date d'envoi des rapports RAEP de celle de l'ouverture des oraux, il s'avère impératif d'avoir déjà préparé son dossier sans attendre son admissibilité.

### V- Commentaires du jury

Globalement les personnes admissibles au concours disposaient d'un réel projet professionnel.

La connaissance des nouvelles approches en matière de prévention et promotion de la santé, sous forme de plans (Plan Régional Santé Environnement) ou de contrats partenariaux (Contrat Local de Santé) est néanmoins à parfaire.

La plupart des candidats admis a fait preuve de réactivité, de justesse et de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. Toutefois, les candidats ont parfois plus de difficultés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients ou les forces et faiblesses, à argumenter leur point de vue à la suite des questions qui suscitent réflexion et débat pour lesquelles il n'existe pas une mais des réponses. Cette observation est plus particulièrement faite à l'occasion de questions générales sur le champ de la santé-environnementale.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux des enjeux en matière de santé environnementale et des autres thématiques liées à la santé publique.

Une très grande majorité des candidats au concours externe exercent déjà au sein d'ARS. Le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel. Le jury a constaté

une connaissance partielle des missions générales des ARS et les missions régionalisées sont souvent méconnues. Les candidats se sont faiblement projetés dans leur future mission et sont restés dans leur « zone de confort » en occultant souvent les missions dédiées en santé environnement, une grande majorité de ces derniers étant déjà en poste depuis plusieurs années.

Les temps d'échange en visio-conférence entre les membres du jury ont été appréciés afin de préparer les sujets et le mode d'évaluation, de partager les expériences des membres et de préfigurer le fonctionnement du jury.

Tout comme le jury a apprécié la présence d'une photographie sur le dossier de RAEP, il remercie les candidats au concours externe d'avoir fournis une photo d'identité. Dans l'avenir, il serait souhaitable de proposer un formulaire officiel reprenant des renseignements administratifs et comportant une photo, afin d'aider le jury à bien identifier les candidats, notamment lors de la délibération finale.

Devant la baisse importante du nombre de candidats (266 en 2018 et 105 cette année), il semble important au jury de donner une large visibilité à ce concours, et plus largement aux métiers de la filière santé-environnement. De nombreux défis nous attendent dans les années à venir.

Les membres du jury remercient chaleureusement l'équipe en charge de l'organisation et de la logistique des 4 journées de ces concours, tout particulièrement les personnels en charge des concours pour leur disponibilité et l'excellente organisation de l'ensemble de processus du concours

Les services et personnes ayant contribué au bon déroulement des entretiens par visio-conférence doivent aussi être félicités car aucun incident n'est venu perturber ce processus d'entretien à distance.

Le président du jury,



Laurent HENOT

---

i  
Par arrêté du ministre des solidarités et de la santé en date du 22 mars 2022, est autorisée au titre de l'année 2022 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal dans le domaine " Prévention santé-environnement ".